L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 15 OCTOBRE 1874. — 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN 15 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encans, —bottes, souliers et brodequins.

Par S. Gainault, au coin des rues Lisardi et Levée—la vacherie de Bernard Adar.

Par G. de Fériet & Co.—le contenu du magasin de faïence de M. Malechè, No 58 rue du Canal.

Par Hoffman, Marks & Co, à leur salle de vente—vêtements, articles de toilette, chapeaux et malles.

SPECTACLES.

Jeudi 15 octobre 1874.

ACADÉMIE.—La fameuse combinaison de nouveautés de Schuman, etc.

GLOBE.—Les Sœurs Worrell, et W. B. Cahill, dans la pièce The Field of the Cloth of Gold.

Toujours les mêmes moyens et le même esprit.

Il y a vingt ans, une troupe de spéculateurs industriels, à la tête desquels se trouvait M. James Robb, banquier de la Nouvelle-Orléans, voulant se ménager l'honneur et les profits de quelques grands jobs en matière de travaux publics, inventèrent l'idée de deux chemins de fer au long cours, le chemin de Jackson et la ligne des Opelousas. Mais les fonds manquaient. Ils manquaient comme aujourd'hui, bien qu'alors de splendides récoltes de coton et de sucre couvrissent nos quais pendant presque toute l'année et qu'il n'y eut pas de chômage dans le mouvement de ces produits. Certes, la Nouvelle-Orléans était riche et aussi l'Etat.

Mais ils ne donnaient rien et ne voulaient rien donner pour favoriser les projets de M. Robb et de ses pareils, ce qui prouvait qu'on n'était pas parfaitement convaincu de l'excellence de leurs conceptions comme nécessité et comme revenu. Que firent-ils? Ils imaginèrent une taxe industrielle au moyen du vote du peuple, à qui l'on promettait des travaux sans fin et une abondance d'approvisionnements excessive, et le peuple s'y laissa prendre. Il vota la taxe; la législature ratifia le vote et la Cour Suprême, très malléable en tout temps, déclara par une décision solennelle que le tout était on ne peut plus constitutionnel. Ainsi, il fut admis ce jour là, que la taxe ne devait plus avoir pour but unique la protection de la vie, des biens et des libertés, mais qu'elle devait servir aussi à l'industrie spéculatrice et à la fortune soi-disant publique par l'association forcée des capitaux.

Ce fut là un triste arrêt; nous en souffrons encore aujourd'hui. Les deux chemins de fer furent construits au moyen d'une émission de bons s'élevant à près de quatre millions, portant 6 pour cent d'intérêt par an et remboursables vingt ans après. Ce sont les bons qui étaient échus en mai dernier, bons dont il nous a fallu demander le renouvellement, et dont, sans doute, il nous faudra servir éternellement l'intérêt, bien que nos droits aient été vendus pour un morceau de pain et que nous n'ayons pas conservé la moindre part dans la propriété de ces deux grandes voies ferrées.

Ce précédent eût dû nous servir de leçon. Mais point. Le suffrage universel est là pour appuyer toutes les stupidités et valider toutes les impudences. On veut l'exploiter de nouveau en faisant miroiter aux yeux du peuple les avantages commerciaux qu'aurait pour nous une nouvelle entreprise de chemin de fer ralliant la Nouvelle-Orléans au Texas, et c'est la Chambre de Commerce de cette ville, la Chambre de Commerce, qui demandait naguères avec énergie à la législature nègre l'adoption de maintes lois réformatrices et économiques et dont un membre tout récemment demandait, en outre, la répudiation des dettes, qui voudrait faire appel au peuple pour obtenir de lui une taxe dont le montant servirait à payer l'intérêt d'une émission de bons destinés à encourager la construction du chemin de fer du Texas.

Nous ne contestons pas l'utilité de ce chemin, pas plus que l'utilité d'un chemin de fer central en Louisiane, mais nous pensons que nous devons laisser les capitalistes juger de cette question par eux-mêmes. Si la ligne est fort utile, elle sera fort lucrative; alors elle se fera sans taxe et sans emprunt forcé. Si les capitaux particuliers reculent, c'est qu'elle pourrait bien ne pas tenir toutes les promesses qu'on fait pour elle et alors notre ville est hors d'état d'en supporter les frais. Que n'avait-on pas dit pour justifier la construction des deux lignes de Jackson et des Opelousas, et que nous ont-elles valu? Tout ce qui nous arrive par les lignes nous serait arrivé par les cours d'eau, ou bien ces lignes eussent été construites au moyen de capitaux particuliers, un ou deux ans plus tard, sans nous obliger à subir pour toujours un poids d'intérêt qui nous écrase.

Si encore M. L. H. Gardner, le grand porte-voix de la Chambre de Commerce, eut dit: commençons par libérer la Nouvelle-Orléans des taxes outrageantes dont elle souffre et, sur les mills que nous lui aurons sauvés, nous lui en redemanderons un ou deux pour la construction du chemin de fer du Texas. A la bonne heure! Nous approuverions le projet et nous serions des premiers à en demander la réalisation. Mais M. Gardner ne parle pas ainsi: il dit: "Nous sommes ruinés; ruinons-nous davantage pour devenir riches." Et il continue son discours avec une assurance vraiment enfantine. "Qu'est-ce que c'est, ajoute-t-il, que deux ou trois millions pour assurer le succès de l'entreprise? L'assessement foncier est à la Nouvelle-Orléans de 130 millions. Une taxe de deux mills, sur la base de la présente évaluation, payerait l'intérêt des bons et créerait un ample fonds d'amortissement pour le rachat de ces bons à leur maturité. Les souscriptions alors viendraient en abondance."

On croit rêver quand on lit de pareilles choses. Mais elles ne sont pas nouvelles; M. James Robb les avait dites avant vous, M. Gardner: il les avait même dites dans un temps où l'on pouvait y croire, dans un temps où la Nouvelle-Orléans n'avait que 8 millions de dettes et où, pour les payer, elle avait le secours de 335,000 esclaves dont personne ne disputait le travail à l'Etat. Et, pourtant, avec ces avantages, elle n'a jamais pu amortir une portion de la dette faite volontairement pour la construction des deux chemins de fer dont il est question plus haut. Et pourtant, à cette époque, l'assessement foncier était équitable; il était même plutôt au-dessous qu'au-dessus de la valeur réelle des biens. Aujourd'hui, il est deux fois au-dessus plutôt qu'une; aujourd'hui, pour vendre quelque chose, il faut le donner, et vous demandez ce que c'est que deux ou trois millions! Vous demandez ce que c'est qu'une taxe de deux mills de plus sur un assessement de 130 millions qui n'en valent pas 60!—Mais c'est la ruine complète; mais c'est l'expropriation générale, expropriation qui déterminerait l'abandon de la ville par plus de la moitié de ses habitants. Demandez plutôt cela à votre collègue M. Higby qui, il y a quelques jours à peine, faisait entrer dans son plan de réformes la répudiation des dettes.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que M. Gardner nous entretient hardiment de ces choses dans un moment où le sentiment public réagit contre tous les moyens pareils à celui qu'il propose. La Pennsylvanie, dans sa nouvelle constitution, vient d'interdire toute immixtion financière de l'Etat et des municipalités dans les entreprises industrielles. La Californie et l'Orégon se sont prononcés dans le même sens. On maudit dans la plupart des Etats les compagnies d'entrepreneurs qui les ont ruinés sous prétexte de les enrichir en voulant les faire progresser plus vite que les autres.

De tous ces Etats, la Louisiane est celui qui a le plus souffert, car à ces monstruosités de tous les temps sont venues se joindre les horreurs du gouvernement radical. La ville a une dette de 23 millions. M. Wiltz, notre radieux maire, demande encore un tout petit million d'emprunt pour payer des salaires officiels avec des greenbacks. Qu'est-ce que c'est qu'un million? Même langage que M. Gardner. Il y a cinq millions de taxes arriérées, dont les deux tiers ne seront jamais perçus. L'année prochaine l'arriéré sera de six millions au moins et, si l'assessement ne baisse pas, les recettes baisseront d'un tiers de plus, jusqu'à ce qu'enfin pour avoir un revenu il ne reste plus à la municipalité qu'à chercher le secret de convertir les briques en or, la terre en sucre et l'eau en vin ou autre boisson de valeur recherchée dans le monde.

Nous aimons beaucoup l'assurance qui inspire à M. Gardner les paroles suivantes: "L'entreprise du chemin de fer du Texas doit être notre œuvre; elle nous est laissée. Tout grevés que nous sommes, notre seul espoir d'avoir un prompt soulagement est d'ajouter à notre fardeau et d'alléger nos taxes en les augmentant."

Et plus loin: "le vote populaire nous aidera à sortir de là."

Oui, nous avons une pierre au cou; mettons-en deux; étranglons-nous, étouffons-nous; c'est l'unique moyen de revenir à la vie et de respirer plus librement. Raisonnement étrange, et pire que ne fut jamais la logique de M. James Robb.

Et ensuite les capitaux viendront.... Oui, ils viendront, comme ils sont venus pour le chemin de Jackson et le chemin des Opelousas; ils viendront quand nous serons à bout de moyens et quand ils pourront avoir pour rien, l'entreprise achevée ou aux trois quarts faite; ils viendront enfin quand nous serons expropriés.

Nous ne voudrions pas cependant que la Chambre de Commerce put croire que nous sommes les ennemis du projet dont il s'agit. Loin de là, nous le favoriserions de toutes nos forces, si l'exécution en était proposée dans d'autres termes. Nous croyons fermement que nos travaux publics d'amélioration sont retardés par la corruption de nos législateurs. Il n'y a pas un industriel, petit ou grand, qui ne compte sur cette corruption pour accomplir en son nom des travaux aux frais de l'Etat ou de la ville. Que cette confiance en la vénalité de nos corps constitués cesse; qu'on perde l'espoir des jobs, des fraudes et des escamotages législatifs, et les capitaux particuliers viendront. Ils viendront, car ils ne savent où aller; ils ne savent où se mettre. Il en viendra même de partout pour le chemin du Texas comme pour le chemin central ou pour tout autre si l'Etat et la ville décident solennellement que leur ingérence monétaire est à jamais interdite en matière de travaux publics entrepris par des compagnies.

Ce que les ministres de Grant disent des blancs du Sud.

Nous engageons tous nos amis du Sud à méditer l'extrait suivant d'un discours prononcé, récemment, par M. Delano, secrétaire de l'Intérieur, à Mont Vernon, dans l'Ohio. Quand on voit un ministre de M. Grant jeter ainsi l'insulte à toute la population blanche du Sud, on peut se faire une juste idée de la politique impitoyable de l'administration fédérale actuelle et comprendre l'inutilité de toute tentative pour faire revenir M. Grant sur ses idées arrêtées. Williams lui-même n'a jamais tenu un langage aussi outrageant que ce Delano.

Mont Vernon, Ohio, 11 oct.—Le secrétaire Delano a harangué un meeting nombreux et enthousiaste à la maison de cour dans cette ville, hier soir. M. Delano a passé en revue l'histoire passée du parti républicain et du parti démocrate. Il a traité sévèrement les Ku-klux, les Ligueurs blancs, et autres choses du sud qu'il a dénoncés dans les termes les plus amers. Il a fait la récapitulation des *outrages* qu'on inflige aux nègres dans les Etats *rebelles* et il a indiqué la conduite que l'administration entend adopter envers ces gens-là.

Le secrétaire a soutenu que les noirs émancipés étaient dans une certaine mesure les pupilles de la nation et que jusqu'à ce que *la persécution, les rapines et les meurtres*, en raison de la race, de la couleur ou de la condition antérieure, cessassent, les devoirs dévolus par le Tout Puissant au parti républicain ne seraient pas remplis.

Faisant allusion aux troubles dans le Sud, le secrétaire a fait la remarque que le PEUPLE dans le Sud, spécialement dans les *régions où règne la désaffection*, avait récemment écrit et parlé beaucoup au sujet du Président, espérant probablement, par la *flatterie et les bassesses*, cacher son but véritable de RAPINE, DE MEURTRE et D'ANARCHIE, et que, tout en faisant profession d'une grande loyauté envers le gouvernement et de la plus grande sollicitude envers les CANAILLES (rascals) avaient expédié et distribué des armes parmi leurs ASSASSINS LIÉS PAR SERMENT pour amener précisément la révolution qui a été inaugurée si récemment en Louisiane. Mais le Président savait à quoi s'en tenir sur eux et quand on a essayé des explications, le Président a requis avant tout que les insurrections fussent abattues, et instantanément les rebelles se sont rendus.

Ce discours prononcé deux jours avant l'élection dans l'Ohio, n'a pas sauvé les républicains d'une défaite, mais il montre ce que la population blanche du Sud doit attendre d'une administration dont les ministres n'hésitent pas à ajouter l'injure, dans sa forme la plus grossière et la plus ignoble, à l'oppression et aux injustices dont elle est si prodigue envers le peuple blanc du Sud.

Un autre exemple patriotique.

L'exemple de M. Forman vient d'être suivi par M. James Timony, qui a adressé au *Bulletin* une lettre par laquelle il refuse la candidature des Ruches. Nous espérons que ces deux exemples patriotiques seront suivis par les autres candidats des ruches et qu'il n'y aura, au moment de l'élection, qu'une seule liste de candidatures opposée à la liste radicale. Voici la lettre de M. Timony.

Cher monsieur: J'ai l'honneur d'informer le public par les colonnes de votre journal que je ne suis plus candidat à la législature pour le premier ward. Les Ruches m'ont fait l'honneur de me désigner pour ces fonctions; mais j'ai, depuis, refusé parce que, bien que j'endosse en général le programme des ruches et que je crois que ces doctrines soient le seul moyen de rendre à l'Etat sa prospérité, cependant, je préfère, dans les circonstances présentes, confier le soin des affaires publiques aux citoyens que la convention de paroisse du peuple a désignés comme membres de la législature. Très certainement la cause du peuple ne pourrait être mieux représentée que par les messieurs que les délégués du premier ward ont choisis, et tous les votants du ward peuvent compter avec pleine confiance sur leur intégrité et leur capacité.

Respectueusement

JAMES TIMONY.

KELLOGG N'ÉTAIT PAS LA!—Le Plaquemines *Sentinel* de samedi dernier invitait les républicains de la paroisse à se trouver au grand meeting annoncé comme devant avoir lieu à Pointe-à-la-Hache, et pour les allécher, il annonçait que Kellogg, Antoine, Packard et autres gros bonnets seraient présents. Or, on sait que les Butléristes et les Mahoneyistes se sont tirés des coups de pistolet. Et Kellogg n'était pas là! Le voit-on au milieu de cette bagarre, sans la moindre petite Douane à proximité! Où se serait-il fourré?

LE WAWENOCK.—Ce magnifique bateau à vapeur, sous le commandement du capitaine Gleason, fait le voyage de la côte et ne va pas au-delà de la paroisse St-Jean-Baptiste, trois fois par semaine, c'est-à-dire qu'il part de la Nouvelle-Orléans tous les mardis, jeudis et samedis matins. Le taux du fret qu'il charge est de 25 pour cent au-dessous des autres paquebots qui font le même service. M. Charles Dean est l'obligeant commis du bord.

POUR LE GRAND-ECORE.—Aujourd'hui 15 octobre, à 5 heures du soir, le bateau Garry Owen partira pour Grand-Ecore, Montgomery, et tous les points intermédiaires sur la Rivière Rouge. Le Garry Owen tire peu d'eau et présente toutes les garanties de rapidité et de sécurité désirables. Voyez l'annonce.

—Un arrêté de M. le préfet de la Haute-Garonne interdit jusqu'à nouvel ordre l'introduction dans le département de tous cépages de vigne provenant soit des départements français, soit de l'étranger. Cette mesure a pour but de prévenir les progrès du phylloxera.

LA BAGARRE DE ST-JACQUES.—La seule chose positive que nous sachions de la bagarre qui a eu lieu entre des nègres à St-Jacques, c'est qu'il y a eu deux hommes tués et plusieurs blessés. Une lettre au *Republican* dit que la difficulté a été causée par un nommé Dickerson lequel s'est enfui de la paroisse, tandis que suivant un récit fait au *Times* par l'avocat de district Marks, ce Dickerson aurait contribué avec Morris Chester à apaiser les émeutiers.

La lettre au *Republican* dit que pendant la mêlée, la résidence de Mme Hedgpath, veuve de John Hedgpath, ex-représentant radical, a été violée par les nègres qui ont emmené le frère de cette dame et l'auraient pendu sans l'intervention d'un nommé Noble. Le prisonnier Henry Dorsey et le juge de paix E. T. Fisher, battu et arrêté par la même bande, ont été conduits à huit milles de là à la maison de cour où Dorsey a été mis à la geôle et Fisher relâché par le juge Siskron.

La lettre au *Republican* porte que pas un seul blanc ne s'est trouvé mêlé à cette affaire.

L'avocat de district Marks dit qu'il a lancé des mandats d'arrestation contre 13 des meneurs de l'émeute et que mardi la plupart avaient été arrêtés.

Le début de la querelle est fort peu clair, mais ce qui s'est passé ensuite prouve avec quelle facilité les passions des affranchis peuvent être excitées, au point de les amener à se servir de leurs armes à feu sans rime ni raison au milieu d'un meeting de leur propre parti.

ARRANGEMENT A COUSHATTA.—Le Shreveport *Times* donne le texte d'un arrangement conclu à Coushatta, dans l'intérêt du maintien de la paix, entre un comité de citoyens de cette localité et H. Twitchell, président du juri de police et représentant de Kellogg. Voici le résumé des clauses de l'arrangement:

1° Les officiers de la paroisse, y compris le contrôleur de l'enregistrement et ses deux commis, devront être résidents de la paroisse.

3° Twitchell promet qu'il n'y aura pas d'arrestation autre que celle des personnes accusées du meurtre d'Edgerton et autres le 30 août, et que les personnes qui seront arrêtées à raison de ces meurtres, seront entendues immédiatement à Coushatta devant le commissaire avec leurs témoins et relâchées si elles prouvent leur innocence.

4. Le comité s'engage au nom des citoyens à maintenir la paix et à assurer un enregistrement et une élection libres et paisibles.

5. Si le parti républicain garde le contrôleur de l'enregistrement, le parti du peuple aura le choix des deux commis.

L'arrangement, paraît-il, a été mis à exécution, et la présence des troupes à Coushatta est regardée comme une garantie par les deux partis.

ENREGISTREZ-VOUS!

L'enregistrement des électeurs doit être clos le 23 octobre courant. Les citoyens qui ne veulent pas être privés du droit de voter, feront bien de ne pas attendre au dernier jour pour se faire enregistrer.

☞ Il n'y a plus que HUIT jours pour se faire enregistrer.

Hâtez-vous de vous procurer vos papiers.

MAISON P. MALLARD.—Dans les temps de crise on cherche le bon marché en tout et cela est trop naturel pour que nous y trouvions à redire. Mais quand on peut trouver unis au bon marché le goût et l'élégance, il est clair qu'il n'y a aucune raison pour ne pas le faire. Aussi ne saurions-nous trop engager les personnes qui ont à monter leur maison, à profiter de l'occasion extraordinaire que leur offre la liquidation de la maison P. Mallard. Elles pourront faire les choix les plus avantageux, dans son admirable assortiment de beaux meubles et d'objets d'art ou de fantaisie.

CHRONIQUE DE LA VILLE

L'USURPATEUR DETESTÉ DES BLANCS ET DES NOIRS.

IL EST HUÉ ET MALTRAITÉ PAR LA CONVENTION PANACHÉE.

Et protégé par les baïonnettes fédérales.

Mons. William Pitt Kellogg, gouverneur de la Louisiane par la grâce d'Ulysses Grant, n'est pas, à beaucoup près, aussi populaire dans son propre parti que les journaux salariés par lui et les quelques fonctionnaires qui dépendent de lui veulent bien le prétendre.

Il a non seulement contre lui la grande masse des blancs, mais il est répudié également par la population noire, qui constitue la seule force du parti radical dans l'Etat.

Nous n'avons pas besoin de dire pourquoi l'usurpateur est méprisé par les blancs, cela coule de source; mais il vient d'être pris en haine par les nègres mêmes dont il se vantait d'avoir eu le soutien jusqu'à présent, et cela, parce qu'il a déplacé Ingraham, un homme de couleur très populaire pour lui substituer comme greffier de la Première Cour, le sieur J. R. Clay, un de ses favoris.

Il s'est permis aussi dernièrement de congédier le propre frère du barbier pseudo-lieut.-gouverneur César Caius Cicéron Antoine, au profit de Casanave, couleur, à la requête, dit on, de la veuve d'Oscar Dunn.

Ce dernier "outrage," comme les nègres appellent cet acte passablement arbitraire, a été, paraît-il, la dernière goutte qui a fait déborder le vase.

La convention radicale panachée siégeait hier à l'hôtel St-Louis, comme on le sait, s'occupant de la nomination des candidats aux fonctions municipales, quand, vers quatre heures de l'après-midi, le sieur William Pitt Kellogg a fait acte d'apparition dans la salle, avec l'intention, évidemment, d'appuyer la candidature de quelques uns de ses amis.

Sa présence a soulevé une tempête dans les rangs des fidèles, et l'usurpateur a été hué et sifflé ignominieusement, en même temps qu'accablé d'injures *africaines*, que par respect pour nos lecteurs nous ne nous permettrons pas de répéter.

Kellogg, on le sait, est cuirassé contre les insultes; il serait capable, comme l'a fait Ben. Butler,—dont le souvenir restera vivant à la Nouvelle-Orléans tant qu'on se servira de cuillers,—de ramasser les pommes cuites qu'on lui jetterait à la face et de les manger, sans s'émouvoir autrement; il a donc bravé l'orage et a persisté à se glisser dans le cercle réservé aux délégués de la *sombre* convention.

Cette preuve d'impudence a exaspéré à tel point les conventionnels qu'ils ont perdu toute mesure, et d'un commun accord, tous se précipitant en avant, ils ont entouré le malheureux pseudo, et l'ont assailli de tous les côtés à la fois.

William Pitt s'est cru mort, toute son histoire passée s'est représentée à sa mémoire en un instant; il a essayé de balbutier quelques paroles qu'il n'a pas pu prononcer parceque ses dents claquaient de frayeur; il était livide et les ombres de la mort couvraient déjà son front; quand il y a eu une poussée formidable dans la foule, et une vingtaine de soldats des Etats-Unis faisant irruption dans la salle l'ont arraché aux mains des forcenés.

On peut penser si après cette chaude réception Kellogg s'est hâté de regagner sa voiture et de *filer* vers la Douane, son seul refuge, depuis plus d'un mois.

Le pauvre diable ne sait plus où donner de la tête et il commence à nous faire pitié.

Il se trouve placé dans la cruelle alternative de passer le reste de sa vie à la Douane des Etats-Unis, ou de demander protection aux ligueurs blancs. Il faut que Kellogg aient des intérêts bien puissants qui le retiennent ici, car, on se demande, comment diable, avec une peur pareille, a-t-il le courage de rester en Louisiane?

C'est un mystère!

ADVISORY BOARD.

Séance de Mercredi, 14 octobre 1874.

Les membres du bureau de contrôle se réunissent à deux heures de l'après-midi à l'Hôtel de la Monnaie, sous la présidence de M. Bonzano.

Sur motion, Lewis Kerr est recommandé comme commis d'enregistrement de la paroisse Tensas.

Relativement à la motion de remplacer immédiatement J. P. Maloney, assistant enregistreur du 12ème Ward de la Nouvelle-Orléans, M. Bonzano comme arbitre se prononce contre l'adoption, le vote étant également divisé auparavant.

Une résolution est présentée par l'honorable Albert Voorhies demandant que l'enregistreur en chef de l'Etat soit requis de faire ouvrir le bureau d'enregistrement du 9me ward, pendant les six derniers jours, au même local où il avait été placé primitivement.

MM. Joubert et Packard votent contre, mais la résolution est adoptée néanmoins, M. Bonzano joignant son vote à ceux des deux membres conservateurs.

Par M. E. Howard McCaleb:—

Résolu, que le colonel Wright, enregistreur en chef de l'Etat, soit informé que dans l'opinion du Board le bureau d'enregistrement du 6ème ward doit être transporté plus près du fleuve dans le plus bref délai possible et que le bureau d'enregistrement du 11ème ward doit être maintenu où il est actuellement pendant cinq jours encore.

La résolution est mise aux voix. Packard et Joubert votent contre l'adoption, Voorhies, McCaleb et Bonzano pour. Adoptée.

M. E. Howard McCaleb après avoir lu un préambule, présente aussi la résolution suivante:

Résolu, qu'un comité de deux soit nommé par le chairman pour aller trouver le gouverneur Kellogg et lui représenter les dénis de justice commis par les assistants enregistreurs, au détriment des électeurs auxquels on refuse le droit d'enregistrement, et pour lui demander de corriger ces abus. Le vote est comme suit: Packard et Joubert, non; Voorhies et McCaleb, oui. M. Bonzano se prononçant en faveur de la résolution, elle est adoptée. M. McCaleb propose que le préambule qui précédait ces résolutions soit adopté et inscrit sur les registres du Board.

La motion est perdue, MM. Voorhies, Packard et Joubert votant contre.

Le bureau s'ajourne à deux heures cette après-midi.

La Convention Panachée.

La convention radicale de paroisse s'est réunie hier à midi à la maison d'Etat, ancien hôtel St. Louis, sous la présidence de Stamps.

Nous ne pouvons pas dire que l'ordre le plus parfait régnait dans la dite convention, car nous n'avons pas pour habitude de fausser la vérité.

Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'accorder qu'il y avait un peu moins de tapage que la veille, et moins de querelles individuelles et générales.

A mesure que le moment solennel des nominations approchait les délégués éprouvaient le besoin de rester calmes.

Un certain personnage, qui s'appelle Gandet, a présenté une série de longues résolutions dans lesquelles il déclame à loisir contre les ligues blanches qui ne s'en inquiètent que fort médiocrement.

Enfin, sur motion de Bill Vigers, l'homme qui manufacturait les lois dans la Législature radicale en sa qualité de secrétaire, Félix Labatut est proposé comme candidat à la place de maire et ne rencontrant pas d'opposition, est élu à l'unanimité.

Sur motion de L. D. Herbert, du troisième ward, James Lewis est proposé ensuite comme administrateur des améliorations.

Il s'en suit beaucoup de bruit et quelques coups de poings, certains membres voulant l'ajournement et d'autres ne le voulant pas. James Lewis est finalement élu par 92 voix contre 11.

Il se croit obligé de faire un long discours, dans lequel il déclare, à peu près, qu'il est nécessaire au parti radical et qu'on ne pouvait mieux choisir que lui, etc., etc. Sa modestie est récompensée par des applaudissements frénétiques.

Le nom de Calhoun est présenté alors comme administrateur du département des finances, et malgré quelques réclamations de la part des *purs*, il finit par être élu.

On allait procéder à l'élection d'un administrateur du département des assessements, quand le pseudo-gouverneur Kellogg a montré le bout de son nez dans la salle.

La convention panachée a tout oublié alors pour mettre son Excellence dehors à coups de pieds, et l'ajournement a eu lieu au milieu du plus grand fracas.

L'opposition à Kellogg.

Dans le 7ème ward un club républicain réformateur s'est formé, composé de quelques blancs et d'un grand nombre d'hommes de couleur, dans le but avoué de faire la guerre au régime de corruption institué par le gouvernement usurpateur.

Le club Central Démocratique du ward a adopté à cet effet les résolutions suivantes:

Attendu qu'il s'est formé dernièrement dans le 7ème ward une organisation sous le nom de club républicain réformateur, avec Marcel Dupart comme président et Charles Provost, comme secrétaire; et attendu, que si nous pouvons en juger par ce que nous savons de ce club jusqu'à présent, son but est la réforme et l'opposition à la corruption qui forme la base du gouvernement actuel; il est en conséquence,

Résolu, que nous sollicitons la coopération de nos concitoyens blancs et noirs de la dite organisation pour nous aider à renverser l'usurpation actuelle, et qu'à cette condition nous leur promettons sincèrement notre soutien et celui de tous nos amis du parti démocratique.

Le club réformateur républicain se réunira ce soir à sept heures précises, au coin des rues Amour et Français, par ordre du président, Marcel Dupart.

Comité démocratique de paroisse.

Les résolutions suivantes ont été adoptées au comité de paroisse démocratique et conservateur.

Résolu, que l'honorable Louis A. Wiltz en retirant sa candidature pour la place de maire, en faveur de C. J. Leeds, a fait preuve de patriotisme et de noblesse de caractère.

Résolu, que ce sacrifice de la part de l'honorable Wiltz est apprécié à sa juste valeur par le comité de paroisse.

Résolutions du 6me Ward.

Nous apprenons que le club démocratique du 6ème ward a adopté des résolutions très élogieuses en l'honneur du maire Wiltz, dont une copie lui a été envoyée, parce qu'il a refusé de courir comme candidat indépendant pour la place de Maire, de crainte de semer la discorde dans le parti conservateur.

Il est probable que le maire Wiltz sera élu comme représentant de son ward à la prochaine législature et il aura alors l'occasion de contribuer personnellement aux réformes salutaires dont dépend l'existence même de notre population.

Mécontentement dans le camp Métropolitain.

Il paraît que les ci-devant sbires de l'usurpation et de M. Badger, ne sont pas contents.

On ne les a pas payés pour le mois de septembre, et après la rude épreuve du 14, ils trouvent cela dur et disent ouvertement que Kellogg est un ladre, et ce n'est pas nous qui les contredirons.

Ils ont nommé un comité, chargé de présenter leurs griefs à leur général Baldy, et ils menacent de donner leur démission en masse si on refuse de leur accorder leur pitance mensuelle de septembre, sous le prétexte qu'ils ont couru comme des lapins quand les ligueurs blancs ont chargé.

Représentation au bénéfice des blessés.

Nous sommes prié d'annoncer que la représentation qui devait être donnée ce soir à l'Opéra, pour le bénéfice des victimes de la glorieuse révolution du 14 septembre, a été renvoyée à jeudi prochain, à cause de l'indisposition de M. Honorato, l'un des principaux acteurs.

Nous rappelons à nos lecteurs que Mme Wilkinson, présidente de la "Crescent City Relief Association" vend des billets pour cette représentation.

On en trouvera aussi dans tous les principaux magasins de la rue du Canal.

L'accident au Crescent Hall.

Tout le monde connaît la salle de billard Crescent. Hier soir, vers sept heures moins le quart, le plafond du premier étage a cédé tout à coup, et les poutres, les bardeaux et le plâtre sont tombés dans la salle, produisant un bruit pareil au roulement du tonnerre.

Personne n'a été blessé, heureusement, sauf un jeune garçon, employé dans l'établissement, qui a failli être écrasé, mais qui en a été quitte pour la peur et quelques contusions.

Les dégâts peuvent être évalués à mille piastres.

Par un hasard providentiel, il n'y avait dans la salle que trois personnes quand l'accident a eu lieu et elles se trouvaient dans des coins où les débris du toit ne sont pas tombés.

Il faut espérer que la *reconstruction* de la bâtisse sera plus solide qu'elle ne l'a été dans la plupart des Etats du Sud, et qu'on pourra à l'avenir se hasarder à jouer une partie de billard sans risquer d'être ensevelis sous des décombres.

La Quarantaine Révoquée.

Le journal officiel radical publie la proclamation suivante du pseudo-gouverneur:

Département de l'Exécutif,
Nlle-Orléans, Lne., 13 octobre 1873.

Avis est par les présentes donné, qu'avec l'autorisation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, l'ordre de Quarantaine relatif aux navires arrivant de certains ports désignés dans la proclamation du 18 juin est révoqué.

Signé: W. P. KELLOGG.

Contre signé: P. S. DELHONDE, Secrétaire de l'Etat.

Petit incendie.

Vers neuf heures et demie, hier matin, le feu s'est déclaré dans la cuisine de la maison sise au No. 90 de la rue Dauphine, occupée par Mme Holliday.

Le feu a été éteint par la police aidée de quelques citoyens, sans nécessité de donner l'alarme.

Les dégâts ne dépasseront pas $100.

Le feu a pris par la cheminée.

Triste Accident.

Mardi matin, une douzaine d'employés travaillaient au chantier de navires connu sous le nom de "Good Intent," à Alger, quand une échelle appuyée contre un mur a glissé et tombant a tué l'un d'eux, nommé Charles McCloskell.

TEMPERATURE.—14 oct. 1874.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M	[illegible]	[illegible]
12 M	[illegible]	[illegible]
3 P. M	[illegible]	[illegible]
6 P. M	71	[illegible]

LA REDDITION DE METZ.—*L'Avenir militaire*, en annonçant la publication du troisième volume du savant ouvrage du colonel fédéral Lecomte, ouvrage intitulé: *Relation de la guerre franco-allemande*, cite les lignes suivantes sur la diversion qu'aurait dû forcément opérer le commandant de l'armée de Metz:

Vu ce qui se passait en fin d'octobre 1870 devant Paris et sur la Loire, quinze jours de résistance de plus à Metz auraient mis les Prussiens dans un sérieux embarras. Le grand état-major allemand commençait à s'impatienter de tant de lenteurs et à s'inquiéter des deux grands sièges qu'il avait sur les bras entre des armées en formation. Il n'était plus possible d'immobiliser devant Metz 200,000 hommes. Déjà le 23 octobre on leur demandait des renforts contre Paris et l'on ordonnait des marches pressantes à commencer aussitôt la place rendue. Pouvait-elle même, en cas de retard, la levée partielle du blocus était-elle prévue, et il y a quelques raisons de croire qu'elle se serait effectuée dans les premiers jours de novembre, si la chute que avait dû se prolonger jusque-là.

—NARBONNE, 24 septembre, 9 h. 40 matin.—Les vignes de la vallée de l'Aude sont entièrement submergées. Les pertes s'élèvent à 200,000 hectolitres, lisez trois millions de francs.

Restauration pour les faibles.—Les constitutions débiles ne peuvent pas être rendues fortes et saines par des médecines. La santé, pour être permanente et complète, doit être établie par une action harmonieuse et régulière des divers organes. Un système de drogue ne produira pas cet effet, mais les Stomach Bitters de Hostetter le feront. Cet admirable tonique et correctif règle l'estomac en même temps qu'il le fortifie, et il rend le même service au foie, aux boyaux, et tout en rendant de la vigueur au physique tout entier, il purifie et enrichit le sang. Un bon appétit, un sommeil tranquille, une digestion saine et une action régulière du corps—quatre grandes conditions de la santé—sont le résultat de ces fameux amers. Ils vitalisent, tranquillisent et égalisent. Par une heureuse combinaison chimique d'ingrédients végétaux apéritifs et anti-bilieux, mis en solution et répandus dans le système par un stimulant fortifiant et agréable, les Stomach Bitters de Hostetter atteignent en une et même fois les divers organes abdominaux.

Décédé hier, à midi, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, JEAN BODET, natif de France, habitant la Nlle-Orléans depuis quarante ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils, L. Bodet, et des familles Tibler, Gueydan et de Montrond, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de la résidence de son fils, au No 61 rue de l'Esplanade.

Décédé, hier matin, à l'âge de quarante ans, JEAN-BAPTISTE GELER, natif de France. Les amis et connaissances de la famille et de son beau-frère, Jules Paquet, sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à dix heures du matin. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Bagatelle, entre Grands-Hommes et Craps.

Décédée, hier mercredi, à six heures du matin, à l'âge de cinquante-cinq ans, Dame Veuve BORSINO-LEJAUNE, native de la Louisiane.

Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, à quatre heures de l'après midi. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, No 168 rue St. Antoine, entre Bourgogne et Dauphine. Clergé de Notre Dame de Bon-Secours.

De la part de son fils.

Décédée, le 14 octobre, à l'âge de deux ans, LOUISE MARIE CONCEPTION, fille de J. M. Orio' et Amanda Lepreire. L'enterrement partira de la demeure mortuaire rue Champs Elysées près Claiborne, à 4 1/2 heures précises. De la part des familles Orio', Lepreire, Aldigé, Le Mat, Cassila et Gascon.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré le vendredi 16 courant, à 8 heures du matin, à l'église St-Maurice, (Carrollton) pour le repos de l'âme de feu LAURENT FLEURY. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa veuve.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré vendredi prochain, 1 octobre, à sept heures du matin, à l'église de St-Rose de Lima, chemin du Bayou, pour le repos de l'âme de feue Dame WILLIAM J. GRASS. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille sont respectueusement priés d'assister à la cérémonie religieuse.

14oct—M De la part de son époux.

ENREGISTREMENT ET NATURALISATION.

Les comités d'Enregistrements et de Naturalisation du Comité Central d'Etat et de Paroisse, siègent journellement à leur quartier respectif.

De prompts retours doivent être faits au secrétaire de l'un ou l'autre comité, sur toute violation de loi, enregistrement frauduleux, ou refus d'enregistrer les personnes qui en ont le droit.

Les extraits suivants de l'opinion légale donnée par W. R. Whitaker, avocat des comités, sont publiés comme information. Le refus des inspecteurs (Superviseurs) ou de leurs assistants, de se conformer, à la loi doit être notifié promptement.

Les Assistants Inspecteurs n'ont aucun droit à retenir des papiers de naturalisation dans aucune circonstance. Ils n'ont aucun droit à s'enquérir des circonstances de la naturalisation, des témoignages sur lesquels le papier de naturalisation a été accordé, et ne doivent pas aller au-delà du sceau de la cour et de la signature du greffier. Les Assistants Inspecteurs qui se saisiront des papiers de naturalisation devront être arrêtés immédiatement comme ayant commis un larcin.

A l'égard de l'affaire de ———, j'ai à dire que s'il est naturalisé, et ses papiers prouvent le sceau de la Cour et la signature du greffier, s'il peut aussi être identifié comme étant la personne à laquelle le certificat a été délivré, et s'il a résidé dans le pays un an avant l'élection et dans la paroisse, il a droit à l'enregistrement, quoique que ses papiers puissent être pour lui une preuve suffisante.

Sa réponse, s'il s'obtient indûment sa naturalisation, il doit être considéré comme citoyen naturalisé ayant droit à l'enregistrement et au vote, si les autres conditions de domicile apparaissent.

Il n'y a pas de raison à décider le certificat de naturalisation s'il est convenablement signé et scellé; que ce certificat atteste un jugement de cour que le droit pas écarter les officiers d'enregistrement et d'élection.

La résolution suivante a été adoptée par le Bureau de Contrôle (Advisory Board) à sa séance.

Résolu, Que lorsqu'un Assistant-Inspecteur d'enregistrement des citoyens naturalisés sur la preuve qu'elle exhibent ces papiers frauduleux et naturalisés en, il sera du devoir de tel officier d'arrêter immédiatement et poursuivre les lois applicables, et à cet effet de faire enregistrer de suite ce citoyen ses papiers pour servir de témoignage; et qu'en aucun cas le dit Assistant-Inspecteur de pourra retenir les papiers de l'applicant auquel l'enregistrement aurait refusé, mais devra lui remettre ses papiers.

(Copie.)

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau de l'enregistreur des votes,
Nouvelle-Orléans, 1 octobre 1874.
Circulaire No. 5.

Aux Inspecteurs d'enregistrement et Assistants-Inspecteurs d'enregistrement.

En conséquence de la résolution suivante de l'Advisory Board d'enregistrement, à savoir:

Membres de l'Advisory Board,
Nouvelle-Orléans, Lne., 1er octobre 1874.

Col. Wm. Wright, Enregistreur des votes pour l'Etat:

Monsieur, je suis chargé par l'Advisory Board de transmettre la résolution suivante adoptée ce jour, à savoir:

Résolu que les inspecteurs et assistants inspecteurs d'enregistrement dans tout l'Etat permettent aux inspecteurs d'élection et aux citoyens des listes de toutes les personnes qui se sont fait enregistrer, en tout temps, pourvu que les inspecteurs ne s'en servent pas de manière à empêcher l'enregistrement que nous ayons publié étant requise à cet effet.

Signé E. A. BURKE,
Secrétaire du Bureau.

Les inspecteurs et assistants-inspecteurs sont chargés de procurer toutes les facilités aux inspecteurs d'élection des Etats-Unis, afin de les mettre à même de se conformer à la loi de Congrès et de permettre qu'ils tels soient faits. Les objections au droit des électeurs de voter soient faites afin que la vérification par la correction de l'enregistrement soit faite, les inscriptions de listes devront être dressées.

WM. WRIGHT, Enregistreur des votants pour l'Etat.

Copie véritable.
WALTER LOBB,
Secrétaire particulier.

Votre lettre de cette date est reçue. Vous demandez si les hommes de couleur, nés avant le 1er avril 1866, ont droit à l'enregistrement sans que les papiers de naturalisation soient exhibés.

A cela je réponds qu'ils n'y ont pas droit, ainsi, jusqu'au 14 juillet 1870, il n'y avait pas de voie par laquelle les noirs, nés hors des Etats-Unis, pouvaient se naturaliser. L'acte de Congrès du 14 juillet 1870 a étendu les lois de naturalisation aux étrangers de nativité africaine et aux personnes de descendance africaine. La même preuve devrait être requise des étrangers de couleur, qu'elle est exigée des blancs. Il y a nécessité de distinction en faveur des individus qui prétendent avoir été nés sur le territoire des Etats-Unis. Toute personne de couleur venant de Cuba, du Mexique ou d'ailleurs, doit faire la preuve de sa citoyenneté.

Vous m'informez que l'inspecteur des Etats-Unis a exigé des papiers de naturalisation, etc.

Quand au cas de Jno. Moliner, du deuxième ward, qui a perdu ses papiers de naturalisation, je crois qu'il n'a pas d'autre moyen pour le moment que de se procurer de nouveaux papiers...

Le commissaire des E. U. Byrne demande à M. le maire de retenir les papiers des citoyens naturalisés, afin que les inspecteurs de pouvoir faire enregistrer, etc.

Voici la section 4 de l'acte fédéral du 28 février 1871, (4) section 4 des statuts des Etats-Unis et (4) des Etats-Unis, qui donne le droit d'être inscrit...

TAPIS, TAPIS.
17..........Rue de Chartres..........17
En gros et en détail.
TAPIS EN PIECES—1000 pièces anglais et américains.
TOILES CIRÉES pour planchers, tables, et ornement.
NATTES—1000 pièces blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—toiles pour oreillers, ressorts de.
ETOFFES à RIDEAUX et à meubles.
RIDEAUX de dentelle et dentelle Nottingham.
Par
11 oct—4f PP A. BROUSSEAU.

Roman Rifle Club.—Nouvelle-Orléans, 14 octobre 1874.—Les membres du Club sont priés de se réunir à leur salle, VENDREDI, 16 courant, à 7 heures P. M., pour affaires importantes.
CHAS. ROMAN, secrétaire.
CHAS DE LARUE, 1er caporal.

M. LÉON LAMBERT, natif de France, est prié de vouloir bien passer au bureau des coeurs.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur lui, dans le cas où il serait mort ou absent de la ville, voudront bien nous les faire tenir.
A. OLIVIER & CO.,
14 oct—1mois No 80 rue Canal.

Jas. S. Knapp, D. D. S.,
Au No. 15 de la rue Baronne, près Canal.
Est de retour à la Nouvelle-Orléans. On le trouvera au No 15 de la rue Baronne, près Canal, où il exerce la profession de dentiste depuis vingt quatre ans.
16oct—1m

Demande d'emploi.
UN cuisinier arrivant de France, et parlant anglais, désire trouver de l'emploi soit dans une maison particulière ou dans un restaurant. S'adresser par lettres aux initiales F. L., bureau de l'Abeille.

Bonne Occasion.
GROCERIES. GROCERIE à vendre, rue de Chartres, 3me, près Hôpital. S'adresser sur les lieux.
15 oct—1m.

Nouvelles du fleuve.
Aux officiers de bateaux à vapeur, aux consignataires et négociants, aux expéditeurs par le fleuve.

L'ATTENTION des officiers de bateaux à vapeur et des négociants qui exportent des marchandises par la voie du fleuve est appelée sur une colonne des NOUVELLES DU FLEUVE du Prix Courant de la Nouvelle-Orléans, elle est publiée expressément pour eux. Ils y trouveront les dernières nouvelles du commerce du fleuve, l'état des eaux aux différents points, l'état des affaires aux débarcadères, les bateaux qui sont aux débarcadères, les bateaux attendus, leur arrivée et leur départ, une description de leurs cargaisons, les taux du fret, les derniers avis des fleuves, une liste complète des manifestes et des consignataires à l'arrivée de chaque bateau, les manifestes des chemins de fer et les noms des consignataires.

UN RAPPORT QUOTIDIEN du marché est publié à 3 heures de l'après-midi, on y trouvera des listes complètes des ventes et des consignataires. Prix 2 1/2 cents le numéro.
Bureaux du N.-O. Prices Current,
Aux Nos. 129 et 131 de la rue Gravier.
13 oct—M.

Le Dr. Geo. J. Friedrichs,
Chirurgien dentiste.
EST de retour à la Nouvelle-Orléans et sera heureux de recevoir ses clients.
Son cabinet est au No 156 de la rue St-Charles, coin Girod, à un îlot au-dessus de l'Hôtel de Ville.
13 oct—3f.

BLOOD, WOLFE & CO.,
Ale et Porter,
EN magasins et à vendre en lots au gré des acheteurs, en bon état et pouvant être expédiés.
M. DRUHAN, seul agent,
Au No 39 de la rue Commune.
13 oct—1m—Mar. J. D.

Voiliers, etc.
CASSIDY & MILLER,
VOILIERS et agents pour la vente du duck en coton, fabricants de tentes, prélats, etc., au No 36 de la rue du Camp. On trouvera chez eux tout-prêts, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce.
13 oct—1m

Charbon. Charbon.
W. G. COYLE & CO.,
COAL. Charbon PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE, livrés aux plus bas prix du marché.
Bureau, No 191 de la rue Gravier.
Dépôt, au coin des rues Race et Levée, et coin des rues Julia et de Water.

Bureau du St-Charles Street Railroad Co.—Réuni, à ce des rues Carondelet et Hôpital, Nlle-Orléans, 14 octobre 1874.—Il a été résolu par le Board des Directeurs de cette Compagnie, aujourd'hui, qu'un dividende trimestriel de (3) trois pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du 26 octobre 1874.
20 oct—4t. V. RIVIERE, Secrétaire.

P. DEJAN,
Marchand de Meubles.
Encoignure Dauphine et Quartier.
PREVIENT ses clients et le public en général qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix d'une modicité rare.
Ameublements complets en bois de rose, acajou et noyer pour chambres à coucher, de $50 à $125; ameublements pour salons, de $30 à $100; ameublements pour salles à manger de $20 à $75. M. DEJAN invite les personnes qui ont des achats de ce genre à faire à visiter son magasin avant d'aller ailleurs.
15oct—3m.

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61........RUE TCHOUPITOULAS........61
NOUVELLE-ORLEANS.

Commercial Restaurant,
107..........Rue de la Douane..........107
MM. GERMAIN & AUGUSTE,
PROPRIÉTAIRES.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Pension Privée d'Orléans.
C'EST l'ancien "HOTEL DES PLANTEURS"—tenu maintenant par P. LABRENNE—sous le titre ci-dessus, au No 128 de la rue de Chartres—Pension à $5 par semaine; chambres propres, meublées pour les pensionnaires—Lits à la nuit, de 50 c. à $1—Bon à la glace à discrétion—Les repas de 6 à 8 h, et de 4 à 6 à raison de 50 c., pour les non pensionnaires—Bon air, bon service et bonne société. BAIN GRATUIT.

MANADE & LACASSAGNE.
38........rue Decatur (Vieille-Levée)........38
ATTENDU par la Comtesse Duchatel:
55 barriques vin, Léopold M. André.
25 barriques vin st. Laurent,
En magasin et à vendre:
100 barriques vin Léopold M. André.
25 barriques vin st. Laurent.
50 caisses Cornac,
50 caisses Balsamique des Pyrénées.
6 1/2 Cognac.

Bisulfite de Chaux de Bonnabel.
TOUS les sucriers habiles savent que depuis vingt-cinq ans le bisulfite seul est le seul article auquel on puisse se fier pour la défécation simple et complète du jus de la canne.
H. BONNABEL.
67 North Peters Street, entre les rues Douane et Bienville.
11 oct—3m.

$50 de récompense.
IL a été perdu ou volé, mardi, 15 septembre 1874, vers deux heures de l'après-midi, dans la rue du Canal, coin St-Charles, une montre en or, double boîtier sur laquelle est gravée à l'intérieur le nom de D. M. Morphy et, à l'extérieur, les mots: Friendship and gratitude to D. M. Morphy, 1864. On ne fera aucune question à la personne qui la rapportera à D. M. Morphy, comptable, Nos 108 et 110 de la rue des Magasins.

Egarée ou volée,
UNE jument noire, taille d'environ 11 à 12 mains, marquée des lettres AB sur l'épaule gauche, âgée de 8 ans. Une récompense libérale sera donnée à quiconque la ramènera chez le soussigné au No 87 rue Vieille-Levée.
J. MAUENDIE.

Liquidation Positive.
P. MALLARD,
56 Rue Royale.
APPELLE de nouveau l'attention du public sur son beau stock de meubles et articles de fantaisie, miroirs, rideaux, pianos, etc., etc., la tout devant être vendu à des prix de revient. Les personnes désireuses de meubler leur maison trouveront une bonne occasion et devront venir faire leur choix, car le stock devra être vendu en bloc, pour le 31 décembre 1874.

!!DRAPEAU ROUGE!!
Coin Royale et St-Anne.
Seule AGENCE de Boston, New-York, Baltimore et Philadelphie.

STOCK IMMENSE!

100,000 paires de tous genres venant d'être reçues par les steamers Ocean Queen et barque Tornado.

Chaussures! Chaussures!

Vinde, rivée cousue. Dernière perfection.
25,000 paires pour enfants, de 25 cents à $1 00
17,000 paires pour hommes de 75 cents à $2 00

NOS NOUVELLES CHAUSSURES pour dames et fillettes, sont Duchesse, Marquise, Hortensia, Chinoise, Light-Trending, Long Branch, Beauty.

Notre variété est très grande et notre vente sera sans réserve.

Coin St. Anne et Royale.

AVIS.
A tous ceux que cela concerne.

Les ignorants, les violateurs des lois et ceux qui suivraient de mauvais conseils, sont informés que les droits et les franchises de la Compagnie de Loterie de la Louisiane ont, en deux différentes occasions, été déclarés constitutionnelles par la Cour Suprême de l'Etat, par le juge Wood, de la Cour de Circuit des Etats-Unis; que l'acte No 26 de la Législature de 1874, adopté pour la protection des droits de la dite Compagnie, a été déclaré constitutionnel par les juges Atocha, Abell, Theard, Hawkins et Collum; que la Compagnie a l'intention de poursuivre et de faire punir toutes les violations, suivant qu'il y appartiendra; que la Compagnie en vertu de son contrat avec l'Etat, a droit à la même protection que ceux qui tiennent magasin, que les négociants, les médecins, les avocats, qui paient licence, à la même protection que toutes les autres classes du peuple.

Une récompense de VINGT-CINQ PIASTRES est offerte pour l'arrestation et la condamnation de quiconque, violera les lois en vendant, d'une manière quelconque des billets de Loterie illégale.

CHAS. T. HOWARD, Directeur.
14 oct—M PP

Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1874.
A DATER d'aujourd'hui, M. ADOLPHE S. AUDLER n'est plus notre employé.
HOFFMAN, MARKS & CO.

POUR LA TOUSSAINT!
A vendre.
A DES PRIX DE PANIQUE
CHEZ LELIEVRE,
174 rue Royale.
Et No 9 rue Baronne, près de la rue du Canal.
Tout notre stock d'ornements de Toussaint, le plus beau et le plus varié que nous ayons importé jusqu'à ce jour.
Tous les articles sont marqués en chiffres connus.

Un mot aux sages.
NE négligez pas un rhume, parce qu'il ne vous importe que peu maintenant, car ce n'est plus facile qu'il vous arrivera de vous en guérir. Personne ne souffrirait d'une affection de poitrine si l'on avait combattu le mal à temps à l'aide du Sirop Pectoral de Descomps. C'est un sirop agréable au goût, qu'il n'agit aucune régime particulier. On trouve dans toutes les bonnes pharmacies.
A. CARRIOUCHE, Agent pour la Louisiane.

ELIE BOUGERE.
Marchand de bardeaux en cyprès.
PIQUETS pour barrières d'habitations et de terrains, boiseries et lattes, merrains, tous bois de bardeaux en cyprès de toute quantité. On peut les voir au No. 124 de la RUE DE LA DOUANE, au premier.

Gages. Gages. Gages.
JE prie respectueusement les personnes qui ont fait quelque dépôt chez le soussigné, qu'il est nécessaire de les retirer d'ici au 16 octobre courant. Tout article non retiré sera vendu invariablement à l'encan.
P.-S. Les ventes commenceront positivement le courant et jours suivants au coin Canal et Bourbon.
J. ANGLADE.

B'anchissage de Rideaux à neufs.
MME SIMON rappelle aux dames en grande partie les spécialité pour le blanchissage de rideaux à neufs en aux maisons et affaires elle à l'étoffe de la plus entière en bonne foi.
Blanchissage de 1 $1 à $4 par paire.
Mme SIMON, rue Casquet 14.

Préservez vos Dents.
J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 124 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.
A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continue à exercer toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitreux oxide gaz.
Conversations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
165..........Rue du Canal..........165
ELKIN & CO.,
RECOIVENT, en ce moment,
Tapis veloutés et de Bruxelles,
nouveaux et élégants, un grand assortiment de tapis TROIS PLIS et INGRAIN.
Prix modiques.

Avis.
LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent recouvrer le montant en s'adressant à
J. G. KUSTIS,
Avocat, commissaire des Etats-Unis, No 42 de la rue Carondelet, N.-O.
Boîte 267 du bureau de la poste.

CHARBON MOUNT CARBON.
A Vendre par
WASHINGTON MORTON.
au No 126 de la rue Gravier.

Changement de local.
A. BIDWELL & Co.,
Marchands de provisions.
Ont transféré leur magasin du No 80 de la rue Poydras
—AU—
No 86 de la rue des Magasins, entre les rues Poydras et Lafayette.

Aux Voyageurs.
DES personnes mal intentionnées ayant fait courir le bruit que le RESTAURANT COSMOPOLITAIN était vendu et fermé, nous croyons nécessaire de le démentir. L'établissement reste ouvert sous la direction de ses premiers propriétaires qui, comme par le passé, ne négligeront rien pour plaire à leur clientèle.
M. ET MME CHAPLAIN.

Professeur.
UN Français marié, résidant depuis quinze ans aux Etats-Unis et sachant bien l'anglais, offre ses services comme professeur soit dans une institution, soit dans une famille en ville ou à la campagne.
S'adresser à A. Maignan, Lock Box No 1686.

Nourrice.
UNE française ayant un enfant de huit mois désire entrer comme nourrice dans une famille en ville ou à la campagne. S'adresser par lettre à "Nourrice," bureau de l'Abeille.

Pianos.
M. J. GAUDIN fait part à sa clientèle qu'il a transféré son magasin de Pianos du No 93 au No 61 de la rue Royale, avec Jules Pfifault, où l'on trouvera de magnifiques pianos Pleyel, neufs et de seconde main, et des autres fabriques.
Accords et réparations.

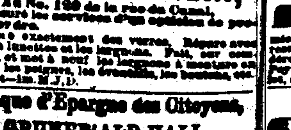

C. H. ZIMMERMANN,
Au No. 120 de la rue du Canal,
s'est assuré les services d'un opticien de premier ordre.
Il pose exactement des verres. Répare avec soin les lunettes et les lorgnons. Fait, sur commande, et met à neuf les lorgnons à monture en écaille, les peignes, et les éventails, les boutons, etc.

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 20 rue Baronne.
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. RENNER, caissier.
Les dépôts faits par les familles ouvrières et par les ouvriers et par les artisans, portent intérêt...

Adresse aux votants conservateurs de la Paroisse d'Orléans.

Salle du Comité Démocrate de Paroisse, Nouvelle Orléans, 28 sept. 1874.

Le Comité Démocrate de Paroisse croit nécessaire, en ce moment, d'appeler l'attention de leurs concitoyens conservateurs sur l'importance de conserver et de compléter leur organisation pour la prochaine campagne.

Il est du devoir de tout citoyen patriote de s'enregistrer, de voter et de voir à ce que son vote soit compté.

L'organisation et l'enthousiasme qui ont valu au peuple une victoire glorieuse le 14 du courant lui vaudront un enregistrement honnête, une élection honnête et un compte honnête. Nous ne demandons pas davantage pour le succès de notre cause en novembre.

Faites inscrire chaque votant conservateur. Faites comprendre à tout étranger qu'il a droit à la naturalisation. L'importance d'agir immédiatement afin d'aider au salut de l'Etat.

Maintenons l'organisation de vos clubs; assurez-le de sauver la Louisiane par l'élection d'hommes intègres et capables.

F. MALOCHEE, Président.
WILL STEVEN, Vice-Président.
E. L. BOWER, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Levées de la Louisiane,
Au No 22 de la rue Carondelet.

LA commission d'ingénieurs de l'Etat ayant aujourd'hui, ordonné, que quatre-vingt-six levées, forment environ deux millions de yards cubes, fussent construites, dans de différentes parties de l'Etat, dans le courant de l'année la compagnie désire qu'elles soient construites dans les quatre mois qui vont suivre. Le coût en sera bien au-delà des ressources dont peut disposer la compagnie. Celles-ci seront données au concours dans ces lieux sur la base d'une partie comptant et l'autre à crédit.

Les constructeurs et les planteurs qui veulent entreprendre les travaux sont priés de passer aux bureaux de la compagnie afin d'y examiner les listes, les cahiers des charges, et obtenir des renseignements quant aux conditions.

Les planteurs et les autres personnes qui demeurent dans le voisinage de levées détruites auront la préférence pour les contrats.

Par ordre du président,

THOS I. DIX, Secrétaire et Trésorier.
Nouvelle-Orléans, 1er oct bre 1874.

P. E. THEARD,
Ex-Juge à la 4ème Cour de District.
AVOCAT.
No 8 RUE ROYALE.
CONTRACTE avec les corporations, maisons de commerce, capitalistes et autres, par abonnement à l'année, pour une modique compensation.
S'occupe activement des affaires de commerce et d'assurance.
Se charge du règlement des successions et du recouvrement les billets hypothécaires.
Donne des consultations gratuites de 9 1/2 à 10 1/2 A. M. chaque jour.

Avis important aux amateurs de bonnes et élégantes chaussures.
M. PIERRE CASTRIELH, ancien propriétaire du magasin de chaussures connu sous l'enseigne du "Fauvre Diable," a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert un nouveau magasin encoignure Lemanne et Dauphine, le 1er octobre 1874, avec un assortiment complet de souliers des premières manufactures de Philadelphie, à des prix défiant toute concurrence.

BORNIO & BROTHER
77---Rue Gravier---77
Nouvelle-Orléans, Lne.
IMPORTATEURS DIRECTS de cigares de la Havane, tabac en feuille et produits de Cuba.
La plus ancienne maison d'importation du Sud.
Etablie en 1848.
300,000 cigares de la Havane, de toutes grosseurs et des marques les plus célèbres.
Tabac de la Havane en feuille.
—Egalement—
100 caisses tabac de la Pennsylvanie, en feuille.
—Et—
600,000 cigares du pays, de toutes grosseurs, faits à la Nouvelle-Orléans, du meilleur tabac du Connecticut en magasin et à vendre, garantis, à des prix raisonnables, par
Bornio & Brother,
Au No. 77 de la rue Gravier.

F. SUAREZ M. SUAREZ
Première prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.
La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de
F. SUAREZ & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
....Rue Gravier....
Entre Magasin et Tchoupitoulas.
Fabrique de la plus ancienne de la ville; et nous offrons aux visiteurs de la ville et de la campagne, tous les cigares du pays et importés de la Havane à des prix modérés.

Nec Plus Ultra
—de—
J. BALLESTER,
au coin des rues Bienville et Chartres, au premier. (LE MEILLEUR STOCK DE CIGARES) à choisir au plus bas prix.

BARNETT & CAMMACK,
COURTIERS,
23..........RUE CARONDELET..........23
Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.
Argent prêté sur garantie.
Taxes et Licences payées promptement à un escompte libéral.
Négociations d'hypothèques.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE
A. Carrière & Co.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c.
No. 48, rue Vieille-Levée.
RECOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto Sherry, huiles d'olives.
Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

AU PROGRES.
ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 60,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No 68, près Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.
C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIERE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 122 de la rue Royale entre les rues Bienville et Toulouse.
INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être décousues; elle est remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1871 et la médaille en argent en 1869.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,
Une maison à deux étages, No 260 rue Dauphine, près de l'Esplanade. Bonne cour, eau, hydrant, cuve, etc., maintenue en bonne réparation et à louer à prix réduit à un bon locataire.
S'adresser à O. HOPKINS, 36 rue Union.

A Vendre.
Magasin de Chaussures pour Hommes et pour Dames.
M. LUDRE offre à vendre à des conditions très avantageuses son magasin de chaussures situé au No 134 de la rue Royale. Le dit magasin est possédé par une des meilleures clientèles de la ville et est très-bien achalandé. Marchandises, Installations de gaz, etc., le tout au complet.

A Louer.
LA jolie maison cottage, avec grande cour, cuves, jardin, etc., située au No 2 1 rue du Bayou, entre Trême et Marais. Possession immédiate. Pour plus amples informations, s'adresser à Laconsegnerie N. Kuntz au coin des rues Carondelet et Canal.

A Louer.
LES deux magasins, Nos 130 et 132 1/2, rue Poydras entre Remparts et Philippa, vis à vis le marché Poydras, logement au premier. Excellent emplacement pour magasin, restaurant, café, etc. Loyer excessivement modéré. S'adresser à P. E. Mortimer, No 56 rue Poydras ou à M. E. Livaudais, No 9 rue Carondelet, au premier.

Grocerie à Vendre,
GROCERIES rue Royale, coin Esplanade. S'adresser sur les lieux.

A Louer
LE magasin et appartement situé au 1er étage de la maison F. Baronnenoe, 148 rue de Carondelet. S'adresser immédiatement.

A Vendre à bas prix,
Au comptant ou en papier accepté en ville
3 Réservoirs de raffinerie; 4 centrifuges faites par Merrick, de Philadelphie; 1 cuvette bon état avec 3 serpentins en cuivre; une pompe à vapeur, en cuivre, et à vendre.
DANL et JAS. B. EDWARDS,
Nos 21 et 23 de la rue Justice.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane
POUR LE 14 OCT—CLASSE No 244.

14	26	73	[illegible]	[illegible]	11	46	59	42	17	66	1	18	62

Les Tirages ci-dessus, ont été faits en public et sous la surveillance de la Compagnie. Nous soussignés, certifions que ces nombres sont tirés du Comité Orléans, 14 oct. 1874.

H. PERALTA,
ISAAC N. PEPP,
Commissaires.

INSTITUTIONS.

Ecole du jour et du soir,
de CHAS. CARSON, 184, rue des Remparts.
Prof. cours d'Anglais et de langues étrangères et mathématiques,
M. C. Miller, Chas. Carson, C. Bayer, Eduardo Robles, R. S. Montgomery.
M. Miller donne aussi des leçons particulières de Latin.
PRIX { Classes du jour de $4 à $7 par mois. Classes du soir $5. Pensionnaires de $20 à $25.

Ouverture du Collège Ste-Marie.
Jefferson, paroisse St-Jacques, Lne.
CE Collège qui dirigent les Pères de la Société de Marie (Maristes), s'ouvrira MARDI, 6 octobre. Il est situé sur le fleuve Mississippi, à soixante milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, et d'une station de chemin de fer. Pour plus de détails, voir l'annonce.
Très Rév. R. RIGOT, S. M., Président.

St-Aloysius Academy,
Au coin des rues Chartres et Quartier.
LA prochaine session de cette institution commencera JEUDI, 1er octobre. Le cours est commercial et comprend le français, l'anglais et l'allemand sans frais extra. Pour les détails, s'adresser à l'établissement.

JEFFERSON ACADEMY
Au No. 140 de la rue Bourbon,
Entre les rues Bienville et Douane,
DIRIGÉ PAR—
G. J. LORD.
La session de 1874-75 de cette institution commencera le MARDI 1er septembre. Les élèves devront rentrer en classe ce jour là.
Pour les prospectus, etc., s'adresser à l'institution.

L'Union Française.
BUREAUX RUE ST-LOUIS, No. 8.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des divers sont ouverts sur livre. Les patrons et employés sont priés de se rendre au siège de la société de 9 à 10 heures.

PENSION FRANCAISE
MME SCHULTZ-CHAMMONT a l'honneur d'informer le public et ses amis en général qu'elle vient de rouvrir la Pension Française, No 168 rue Bourbon, à l'angle de la rue Dumaine.

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15....RUE ROYALE....13
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat, toute espèce de vins de choix, ainsi que des cigares.
Il y a des salons particuliers au premier, des chambres élégamment meublées.

CAZAUX & VERGNOLE
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux.
72......VIEILLE-LEVEE......72
NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS.
LES personnes ayant des dépôts ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS AND TRUST Co. ou qui ayant ouvert des dépôts à sa succursale au Nord de la Nouvelle-Orléans, sont invitées à s'adresser à l'office de la banque, Washington.

Pour les déposants: leur livrets balance doit être présentés aux officiers ...

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Commercial Building, next to U. S. Custom-house.

MORRISON & WOODWARD
Fabricants, Agents et Négociants Commissionnaires.
SEULS agents pour la vente des célèbres machines de Maguire pour les familles; de l'Amérique centrale, et de la Jamaïque et de l'Espagne, agents pour la vente du Silver Washing...

Vins, Liqueurs, Provision, &c.
AUGUSTE COUTURIE,
9----Rue St.-Louis----9
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Anere.
—Offre en outre—
Cognac J. & F. Martell de 1858, 1865, 1866, 1868, 1865, Med et S. O. P.,
Vins Rouges de St. Vivier et St-Julien.

BALSAMIQUE des PYRENEES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée,
CAZAUX & VERGNOLE, No 72 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLA, No 11 rue Bienville.

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Coin Vieille-Levée et Bienville,
Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

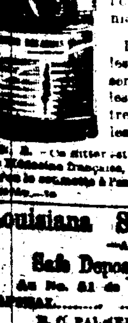

Ce cordial, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'économie de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No. 51 de la rue du Camp.
CAPITAL..........$500,000
B. C. PALMER, Président.
JAS. JACKSON, Vice-président.
—DIRECTEURS—
WM. CONERY, FRED. WING,
J. H. KELLER, W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
B. C. PALMER.
Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit les dépôts de dix cents et au-dessus et paie un intérêt sur les dépôts.
JOHN G. GALLOS, Caissier.